



# Règlement pour les exposants

## Marchés & Vide-greniers à L'étape ( Arancou )

Pour le bon déroulement de nos marchés et vide-greniers, nous vous remercions de respecter les quelques règles suivantes :

### 1. Installation

- L'accueil des exposants se fait à partir de **8h00** pour les marchés de journée.
- Pour les **marchés nocturnes**, les horaires d'installation et de fermeture seront **communiqués à l'avance** selon l'événement.
- Les emplacements sont attribués **par les organisateurs**, selon l'ordre d'arrivée et le type d'activité.
- Chaque exposant doit s'installer sur **l'espace qui lui est réservé** et ne pas empiéter sur les allées ou les emplacements voisins.

### 2. Matériel

- Chaque exposant apporte habituellement **son propre matériel** (tables, chaises, tonnelles, rallonges, etc.).
- Un **prêt de matériel** peut être possible **sur demande préalable** et selon la disponibilité.

- L'étape ne pourra être tenue responsable en cas de casse, perte ou vol de matériel, qu'il soit personnel ou prêté.

### **3. Propreté et respect du lieu**

- Les exposants doivent laisser leur emplacement **propre** à la fin de la journée.
- Merci de prévoir vos sacs poubelles et de trier les déchets si possible.
- Le respect des lieux, des autres exposants et des visiteurs est essentiel pour garder l'esprit convivial de nos marchés.

### **4. Horaires**

- Les horaires peuvent **varier selon le type d'événement** (marché de journée, nocturne, vide-grenier, etc.).
- Ils seront **communiqués en amont** par l'organisation.
- Les stands ne peuvent être démontés **avant la fin de l'événement**, sauf accord particulier.

### **5. Produits vendus**

- Seuls les **produits autorisés** par l'organisation peuvent être proposés à la vente : artisanat, créations, produits locaux, objets d'occasion pour les vide-greniers, etc.
- Les produits alimentaires doivent respecter les **règles d'hygiène et de sécurité en vigueur**.

### **6. Sécurité**

- Les tonnelles doivent être **solidement fixées**.
- Aucune installation dangereuse (feu, barbecue, appareil à gaz non sécurisé...) ne sera tolérée.

### **7. Responsabilité**

- Chaque exposant est responsable de **ses biens, de son matériel et de son assurance**.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration ou accident.

## **8. Convivialité**

Merci à chacun de contribuer à cette ambiance chaleureuse qui fait l'esprit de L'Étape !

---

Et pour finir :

**En participant à nos marchés ou vide-greniers, chaque exposant accepte ce règlement.**

**Merci pour votre implication,  
Bruno et Virginie Laurent  
Restaurant L'étape**